Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_19-DE

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/19

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 6 février 2024
**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.
**Suppléants avec voix délibérative** : Jocelyne Haut, Marc Giraud
**Suppléants sans voix délibérative** : Jean-Luc Granier
**Pouvoirs :** Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.
Votants : 38 Pour : 38

## OBJET : EVENEMENT « PLACE AUX JEUNES 2024 » – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE

Dans le cadre de sa compétence Enfance jeunesse la Communauté de Communes du Trièves propose un temps fort autour de « la place des jeunes » sur le territoire. A travers un évènement festif, il s'agit de promouvoir les activités et le talent des jeunes, mais également d'échanger sur la place des jeunes dans la vie des villages : engagement associatif et citoyen, espaces publics. La préparation de l'évènement se fait en collaboration avec les élus, les jeunes, les parents et l'équipe Enfance jeunesse. En 2023, la journée "place aux jeunes " a réuni environ 150 personnes, avec tournoi de Futsal, projection de film débat, démonstrations, scène ouverte, concert... Les partenaires et les élus ont été présents à cette édition. Le budget de l'opération 2023 était de 3270 € avec une demande au département de 1270 €.
Pour 2024.la date est fixée au samedi 25 mai. Nous souhaitons d'avantage impliquer les associations Trièvoises et mettre en valeur leur travail auprès des jeunes.
A travers leurs activités (sportives, culturelles...), elles rassemblent un grand nombre de jeunes. Elles jouent un rôle essentiel pour leur accompagnement et leur épanouissement.
Pour l'édition 2024, le budget prévisionnel est de 3500 €. Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 1500 € auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) pour l'organisation de cet évènement.

***Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention à hauteur de 1 500 € auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Contrat territorial jeunesse,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

**Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024**
**Le Président**
**Jérôme FAUCONNIER**

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le* 19/2/24 *et de sa publication le* 19/2/24